

**APPEL À CANDIDATURES  
RÉSIDENCE DE BANDE DESSINÉE**

**ACADÉMIE DE FRANCE À ROME – VILLA MÉDICIS  
ET CITÉ INTERNATIONALE DE LA BANDE DESSINÉE ET DE L'IMAGE  
AVEC L'ADAGP**

**Résidence de bande dessinée à l'Académie de France à Rome – Villa Médicis et à la Maison des auteurs de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image à Angoulême.**

La bande dessinée et la littérature graphique connaissent un essor remarquable depuis les années 90, avec une démultiplication des esthétiques et des sous-genres. Le 9<sup>e</sup> art nourrit plusieurs autres disciplines, qu'il s'agisse du cinéma, du jeu vidéo, du cinéma d'animation ou des images virtuelles. L'Académie de France à Rome – Villa Médicis, la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image et l'ADAGP – société d'auteurs des arts visuels, ont souhaité soutenir cette vitalité et accompagner des parcours d'auteurs et d'autrices singuliers afin d'encourager leur visibilité tout en créant des opportunités de rencontres avec des artistes d'autres disciplines et de nouveaux publics.

En 2018 les deux établissements culturels ont mis en place, en partenariat avec l'ADAGP, une résidence de création visant à accompagner un projet novateur d'auteur ou d'autrice confirmé de bande dessinée. Les trois partenaires ont souhaité renouveler l'initiative cette année en proposant une résidence de quatre mois qui se déroulera sur **deux temps**, l'un à **Rome à la Villa Médicis du 2 novembre 2021 au 2 janvier 2022** et le second à **la Maison des auteurs de la Cité, à Angoulême, du 3 janvier au 1<sup>er</sup> mars 2022**.

La résidence est dotée comme suit :

- L'Académie de France à Rome accueillera l'artiste en résidence à la Villa Médicis et mettra à sa disposition un logement/bureau du 2 novembre 2021 au 2 janvier 2022.
- La Maison des auteurs de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image accueillera l'artiste en résidence à Angoulême et mettra à sa disposition un logement et atelier du 3 janvier au 1<sup>er</sup> mars 2022.
- L'ADAGP et la Cité attribueront une bourse d'un montant de 8 000 € bruts en droits d'auteur pour la totalité du séjour.
- Le déplacement aller/retour à Rome et à Angoulême depuis le domicile de l'artiste sera également pris en charge.

L'Académie de France à Rome - Villa Médicis, la Cité et l'ADAGP élaboreront conjointement avec le lauréat ou la lauréate un programme de mise en valeur du travail réalisé dans le cadre de leur résidence à Paris au siège de l'ADAGP, à Rome à la Villa Médicis, et à Angoulême à la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image.

## **Conditions requises**

Pour postuler à la résidence, la personne candidate doit réunir les conditions suivantes :

- Être un ou une artiste créant ou vivant en France
- Présenter un projet de création de bande dessinée. La personne candidate doit être l'unique auteur ou autrice du projet et réaliser à la fois le scénario et le dessin
- Le dossier contiendra obligatoirement dans un seul Pdf:

un curriculum vitae, auquel seront joints des éléments représentatifs du travail artistique de la personne candidate ;

une lettre de motivation ;

une description précise du projet, de 8 000 signes maximum, accompagnée d'un synopsis d'une dizaine de lignes. Le dossier comprendra également des documents graphiques se rapportant au projet.

**Les dossiers de candidature doivent être envoyés sous format numérique à l'adresse suivante : [maisondesauteurs@citebd.org](mailto:maisondesauteurs@citebd.org)**

## **Calendrier de l'appel à projet :**

**Lancement de l'appel à candidatures : 1<sup>er</sup> mars 2021**

**Date limite d'envoi des dossiers : 11 avril 2021 à minuit (heure française)**

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera annoncé **fin mai – début juin** sur les sites internet de l'Académie de France à Rome – Villa Médicis, de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image et de l'ADAGP.

Le jury sera composé de personnalités qualifiées issues de l'Académie de France à Rome – Villa Médicis, de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image et de l'ADAGP.

## **Renseignements :**

[maisondesauteurs@citebd.org](mailto:maisondesauteurs@citebd.org)

05 45 22 86 10

[www.citebd.org](http://www.citebd.org)

### **À propos de l'Académie de France à Rome – Villa Médicis**

Fondée en 1666 par Louis XIV, l'Académie de France à Rome – Villa Médicis est un établissement français installé depuis 1803 à la Villa Médicis, villa du XVI<sup>e</sup> siècle entourée d'un parc de sept hectares et située sur le mont Pincio, au cœur de Rome.

Établissement public national relevant du ministère de la Culture, l'Académie de France à Rome – Villa Médicis remplit aujourd'hui trois missions complémentaires : accueillir des artistes, créateurs et créatrices, historiens et historiennes de l'art de haut niveau en résidence pour des séjours longs d'une durée d'un an ou des séjours plus courts ; mettre en place une programmation culturelle et artistique qui intègre tous les champs des arts et de la création et qui s'adresse à un large public ; conserver, restaurer, étudier et faire connaître au public son patrimoine bâti et paysager ainsi que ses collections.

L'Académie de France à Rome – Villa Médicis est dirigée par [Sam Stourdzé](#).

[www.villamedici.it](http://www.villamedici.it)

### **À propos de l'ADAGP**

L'ADAGP est la société d'auteurs française pour les arts visuels. Elle perçoit et répartit les droits d'auteur pour près de 200 000 artistes dans le monde dont 15 500 sur le territoire français.

Elle gère notamment les droits collectifs (droits de photocopie, rémunération pour copie privée, retransmission par câble, satellite et ADSL, prêt en bibliothèque, usages pédagogiques...) pour plus de 1 000 auteurs de BD et de manga membres de l'ADAGP. La société d'auteurs collecte également le droit de suite en cas de revente de planches et dessins originaux sur le marché de l'art (maisons de ventes ou galeries).

A travers son programme d'action culturelle, l'ADAGP encourage la scène créative en initiant et/ou en soutenant financièrement des projets propres à valoriser les arts visuels et à en assurer la promotion à l'échelle nationale et internationale.

L'ADAGP est dirigée par Marie-Anne Ferry-Fall.

[www.adagp.fr](http://www.adagp.fr)

### **À propos de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image**

La Cité internationale de la bande dessinée et de l'image est un établissement public de coopération culturelle créé par le département de la Charente, le ministère de la Culture français, la ville d'Angoulême et la région Nouvelle-Aquitaine, consacré à la bande dessinée et aux images.

Il réunit un musée de la bande dessinée, des galeries d'exposition, une bibliothèque patrimoniale, une bibliothèque publique spécialisée, un centre de documentation, une résidence internationale d'auteurs (La Maison des Auteurs), une librairie de référence, et un cinéma d'art et d'essai. La Cité détient la première collection patrimoniale de bande dessinée en Europe et soutient activement la jeune création avec l'accueil de plus de 50 auteurs en résidence dont plus de 60% d'auteurs étrangers. L'établissement accueille chaque année plus de 200 000 visiteurs et déploie un programme important d'actions socio-éducatives pour partager la richesse du 9<sup>ème</sup> art avec le plus grand nombre.

La Cité internationale de la bande dessinée et de l'image est dirigée par Pierre Lungheretti.

[www.citebd.org](http://www.citebd.org)